

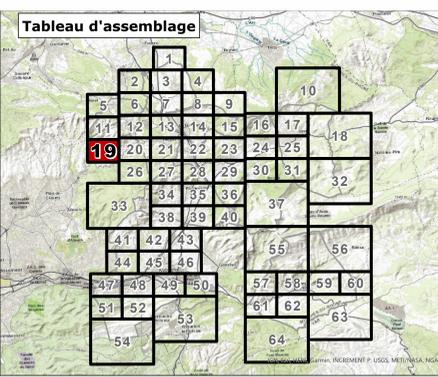
## Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches  
N2. Risque incendie

PLANCHE  
19

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



**Urbanisme**  
URBANISME  
□ Limite de zone    □ Limite de zone issue de la procédure de modification n°1 (voir opposé)

### Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT (PPRIF)  
Pour les communes d'Auréli et de Roquevaire  
R3  
R2  
R1  
R

### Risque feux de forêt réglementé par le PLUi

TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE  
Pour les communes d'Alaigne, Castell, Cagne-Mépière, La Boulledose, La Destrousse, La Pierre-sur-Haute, Peyrin, Saint-Sauveur et Saint-Darcaye  
■ Zone inconstructible    ■ Zone à urbaniser (AU ou ZAU) soumise à étude complémentaire  
■ Zone à prescriptions

Pour la commune de Belcodène  
■ Rouge  
■ Bleu  
■ Orange

**Fond de Plan**  
□ Parcelaire    ■ Bâti dur    ■ Bâti léger  
— Élément de repère    ■ Plaque ou Plan d'eau    ■ Cimetière

